

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT-LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 3 juillet 1898, le Prince a nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles M. le Baron Ernest-Emile-Hans-Henri-Joseph-Maria-Maurice de Gagern, sous-lieutenant dans la marine allemande.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles

#### DE LA PRINCIPAUTÉ

L'enthousiasme et la cordialité qui ont salué le retour de Turin de nos Sociétés victorieuses, mercredi dernier, ont dépassé toute prévision, et ce fut un spectacle grandiose, auquel tout le monde avait tenu à prendre part, comme pour affirmer que les honneurs décernés à quelques-uns de ses enfants rejaillissaient sur la cité entière.

Dès l'après-midi, une certaine animation régnait dans les rues, et vers cinq heures l'avenue de la gare était occupée par une foule considérable et joyeuse de revoir ceux dont les succès lui avaient déjà été apportés par le télégraphe.

A cinq heures quarante-cinq, le canon tonne, annonçant que le train vient de quitter Monte Carlo, et quelques instants après, le train entre en gare de Monaco; aussitôt retentissent les clairons de la Société de gymnastique l'*Etoile* de Monaco, et voici qu'apparaissent sur la place les deux sociétés triomphatrices, l'*Avenir* et la musique des Régates, précédées de leurs drapeaux. La Philharmonique de Monaco joue l'Hymne Monégasque; toutes les têtes se découvrent, et une immense acclamation accueille les arrivants qui, très émus, serrent les mains qui se tendent et joignent leurs vivats à ceux de la foule. L'impression est superbe.

M. le Chevalier de Loth, adjoint au Maire de Monaco et Président de la Philharmonique, dans une improvisation chaleureuse, félicite les deux Sociétés et leur offre deux magnifiques gerbes de fleurs.

Puis, de gracieuses jeunes filles, vêtues de blanc avec l'écharpe aux couleurs monégasques offrent des fleurs et prononcent des compliments de bienvenue au nom de la Société des Régates, M<sup>lle</sup> Vatrican s'adressant à la Chorale et M<sup>lle</sup> Rué à la musique de la Société des Régates. Les deux présidents, très émus, embrassent les jeunes filles et reçoivent les magnifiques bouquets, ainsi que deux couronnes d'or portant les couleurs monégasques et italiennes.

D'autres paroles de félicitations sont alors prononcées par M. Gallerand, président du Sport Vélocipédique Monégasque, qui offre deux corbeilles de fleurs; puis par M. Tréglià, président de la Estudiantina Monégasque, qui présente avec des fleurs deux couronnes d'or; et enfin par M. Gastaud, vice-président de la Société de Gymnastique l'*Etoile*, qui remet à chacun des deux présidents une fort belle lyre d'or aux couleurs monégasques.

D'élégantes gerbes de fleurs sont encore offertes par M. Botta, président du Comité des Bals de la Saint-Roman, et par les membres honoraires de la Société Chorale.

Puis le cortège se met en marche au milieu de nouvelles acclamations et se rend au siège de la Société des Régates, où est servi un vermouth d'honneur.

Dans la soirée, vers neuf heures, nos deux Sociétés se sont rendues au Palais du Gouvernement, où S. Exc. M. le Gouverneur Général les a reçues immédiatement et les a vivement félicitées de leurs beaux succès; il les a, en même temps, conviées à vider une coupe à leur victoire et en l'honneur de S. A. S. le Prince. Cette allocution a été saluée par des vivats chaleureux, et quelques instants après nos Sociétés se retiraient.

Qu'il nous soit permis à notre tour, après la relation de cette belle journée, de renouveler nos félicitations aux dévoués présidents et chefs des musiques couronnées, et de joindre notre voix aux mille voix qui ont acclamé le triomphe des couleurs monégasques à Turin.

M. Testa, directeur de la Société Philharmonique de Monaco, ayant pris sa retraite après de longues années de service, c'est M. L. Schwentzer qui a été appelé à lui succéder dans la direction. La présentation officielle du nouveau chef a eu lieu samedi soir, au siège de la Société. Un vin d'honneur a été servi ensuite au café de l'Univers.

La population monégasque a appris avec une bien vive émotion l'horrible catastrophe du transatlantique *La Bourgogne*. Cet épouvantable sinistre, qui a frappé tant de familles disséminées sur la surface du globe, n'a pas épargné notre ville. Un de nos concitoyens, M. Vallad, artiste à l'orchestre de Monte Carlo, a été particulièrement éprouvé en cette terrible circonstance par la perte de trois des membres de sa famille, M<sup>me</sup> Vallad, sa femme, âgée de 56 ans; M. Léon Pourtau, son gendre, âgé de 29 ans, et M<sup>me</sup> Léon Pourtau, née Vallad, sa fille, âgée de 26 ans.

#### Dernier écho des fêtes Turinoises :

Au moment de quitter l'Italie pour rentrer à Monaco, M. Gindre, président de la Société Chorale l'*Avenir*, a adressé le télégramme suivant à M. le Maire de Turin :

Vintimille, 6 Juillet

Quittant sol italien, Société Chorale Monaco envoie salut fraternel et amical à ville Turin pour accueil chaleureux et sympathique.

Le Maire de Turin a répondu par la lettre suivante :

Turin, 7 juillet

La Société Chorale l'*Avenir* de Monaco, en prenant part au Concours International de Musique qui vient d'avoir lieu à Turin, nous a fait un honneur pour lequel la population turinoise a été sensible.

L'accueil bienveillant de la part de la ville de Turin était par conséquent un devoir et un plaisir en même temps.

Je vous remercie pour votre dépêche et je vous prie de me permettre d'échanger le salut fraternel que vous avez bien voulu envoyer à ma Ville natale.

Le Maire,  
Signé : CASANA.

M. Texier Pierre, employé au Casino, a remis au Commissaire de Police de Monte Carlo, la somme de dix francs pour être versée au Bureau de bienfaisance.

Une personne, qui désire garder l'anonyme, fait don, au Bureau de bienfaisance, d'une pièce de 20 francs trouvée par elle sur la voie publique, il y a plus d'un an, et qui n'a pas été réclamée par son propriétaire.

Un commencement d'incendie, fort heureusement sans conséquences, s'est déclaré la semaine dernière dans les sous-sols de la Halle du Midi, chez M. Louis Véran, place d'Armes. Il est à présumer qu'une allumette ou une cigarette mal éteinte étant tombée à travers les fentes de la grille du trottoir sur un amas de vieux papiers entreposés dans la cave, avait causé ce commencement d'incendie, que le voisinage de substances inflammables eût pu rendre dangereux sans le sang-froid de M. Salvi, comptable de la maison, qui, grâce à sa promptitude, put conjurer tout danger.

Dimanche 24 juillet prochain, sur la place Sainte-Barbe, aura lieu la première de la série des fêtes (bal et kermesse), organisées annuellement par le Comité de Saint-Roman. Cette nouvelle sera apprise avec plaisir par la jeunesse de notre ville à qui les organisateurs réservent les plus attrayantes distractions.

Dans son audience du 4 juillet courant, le Tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes :

Deux condamnations pour accaparement de denrées — Deux pour chiens non muselés — Une pour inexécution de travaux prescrits par l'Autorité — Deux pour défaut de permis de séjour — Une pour abandon d'objets pouvant servir aux malfaiteurs — Une pour trouble à la tranquillité publique — Une pour avoir conservé des immondices près des habitations — Deux pour avoir uriné sur la voie publique — Une pour abandon d'attelage.

## SUR LE LITTORAL

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole Nationale d'Art Décoratif de Nice aura lieu le dimanche 31 juillet, à 9 heures du matin, dans la cour du Lycée des garçons.

Les travaux d'agrandissement et d'embellissement qui doivent être exécutés à la cathédrale de Nice vont commencer incessamment.

Le plan en est définitivement arrêté.

M. le Maire de Cannes vient d'être nommé commandeur de l'ordre de Danebrog par S. M. Christian IX, roi de Danemark.

En l'absence de M. le général Ghébard, c'est M. le général O'Farrel, adjoint au gouverneur de Nice, qui passera en revue, le jeudi 14 juillet, à 8 heures du

matin, sur les boulevards Dubouchage et Carabacel, les troupes des garnisons de Nice et Villefranche.

Les troupes seront placées sous le commandement de M. le colonel Larrivet.

### A L'ÉTRANGER

Le mariage du vicomte Ludois de Marcellus avec M<sup>me</sup> Froment, fille de l'ancien professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, et ancien précepteur du duc d'Orléans, a été célébré jeudi à Bordeaux en l'église Sainte-Eulalie.

Les témoins étaient, pour le marié : le comte de Marcellus et le comte Olivier de Pontac, ses oncles ; pour la mariée : le comte de Lur-Saluces et M. Lucien Adam, référendaire honoraire au sceau de France.

La semaine dernière a eu lieu au Polo le grand dîner de soixante couverts offert par le prince et la princesse Amédée de Broglie.

La pelouse de Bagatelle, ce coin délicieux du bois de Boulogne, présentait, ce soir-là, l'aspect le plus chatoyant qui se puisse imaginer. Sous des tentes, des petites tables avaient été dressées, illuminées par un nombre incalculable de lanternes vénitiennes que, très doucement, balançait une petite brise bienfaisante.

La princesse Amédée de Broglie a fait les honneurs de cette belle réunion avec la grâce et l'amabilité qui la caractérisent.

M. de Giers, ministre de Russie à Rio-de-Janeiro, est nommé ministre à Pékin, en remplacement de M. Speyer, nommé à Rio-de-Janeiro.

L'ambassadeur de France près la cour d'Italie a quitté Rome hier pour accompagner M<sup>me</sup> Barrère à Plombières. Il rejoindra son poste aussitôt après.

## Lettre de Paris

Paris, 11 Juillet.

L'émotion causée par l'affreux naufrage de la *Bourgogne* n'est pas encore calmée. Tandis que les uns s'occupent d'organiser des souscriptions et des fêtes pour secourir les nombreuses familles des victimes, beaucoup d'autres, soit dans la presse scientifique, soit dans les feuilles politiques et boulevardières, discutent, avec plus ou moins de compétence, sur les meilleurs moyens et les mesures les plus efficaces à adopter pour rendre, sinon impossible, du moins beaucoup moins probable, le renouvellement d'un semblable malheur public. En remontant de l'effet à la cause, on est unanime à reconnaître que le danger si terrible des abordages provient surtout de ce que toutes les grandes Compagnies de navigation cherchent, avant toute chose, à abrégier la durée des traversées et, en cela, il faut bien en convenir, elles ne font que répondre au désir de leur clientèle des passagers. Que la Compagnie Transatlantique, pour obéir aux craintes légitimes que fait naître en ce moment la récente catastrophe, impose à ses commandants un règlement leur interdisant la marche rapide dans la région dangereuse des brumes et des banquises, et bientôt les Compagnies étrangères rivales en profiteraient, soyez-en certain, pour prétendre que, grâce à leur flotte mieux outillée, la traversée de l'Atlantique est plus rapide et tout aussi sûre sur leurs bateaux. C'est la loi de concurrence, et malheureusement, en matière de commerce, la concurrence absolument loyale est une pure chimère.

La question ne saurait donc être résolue que par une entente entre toutes les Compagnies, ou plutôt par un règlement imposé à ces Compagnies par tous les gouvernements intéressés. Cet accord international est-il possible ? — Peut-être. En tous cas, il ne peut qu'honorer ceux qui en prendraient l'initiative. La ligne si fréquentée des Etats-Unis en Europe pourrait évidemment, si on s'entendait bien pour cela, être réglementée à la façon des chaussées de nos grands boulevards où les voitures qui vont dans un sens inverse, roulent sur les côtés opposés de la chaussée. Il y a plus de cinquante ans qu'on parle de la création de deux routes maritimes dans les eaux les plus fréquentées. La question est remise à l'ordre du jour par la saisissante et tragique actualité que l'on sait, mais il est à craindre que lorsque le souvenir de la *Bourgogne* sera moins présent à tous les esprits, l'urgence de trancher cette question soit de nouveau oubliée. Ainsi en est-il pour tant d'autres réformes non moins utiles !...

On pourra alléguer, au surplus, que les plus grandes précautions ne servent souvent à rien et que les navires à

voiles comme celui qui a coulé la *Bourgogne* ne sauraient suivre une ligne droite. On ne manque jamais de raisons bonnes ou mauvaises pour empêcher de réaliser un progrès utile, mais gênant. Et voilà pourquoi, je le crains bien, on aura une fois encore versé beaucoup d'encre en pure perte, et pourquoi tant de braves marins continueront à aller témérairement de l'avant, confiants en leur bonne étoile et en leur bravoure ! Adviene le fatal abordage, ils mourront à leur poste comme l'infortuné commandant Deloncle, en victimes résignées de la concurrence commerciale qui leur fait un devoir d'aller le plus vite possible d'un port à un autre. Dans la réalité comme au figuré, la ligne droite est assurément le plus court et le plus beau chemin, — mais c'est souvent aussi le plus dangereux !...

Il est des accidents moins sensationnels et moins terribles que les abordages maritimes, mais par contre plus fréquents ; tel est par exemple le danger que fait courir aux innombrables piétons parisiens l'extension considérable que prend le sport automobile. Aussi se préoccupe-t-on vivement, et non sans raison, de calmer la trop grande ardeur des chauffeurs néophytes.

Le dernier moyen proposé pour empêcher les conducteurs et conductrices d'automobiles d'écraser leurs concitoyens est des plus ingénieux et des plus simples... Il consiste tout simplement à supprimer les trompes et les cornets avertisseurs dont se servent les automobilistes des deux sexes, et de leur en interdire formellement l'usage.

C'est un de nos confrères de la *Revue de Paris* qui est l'auteur de cette découverte dont il garantit l'efficacité, à l'aide de déduction un peu paradoxales peut-être. D'après lui, le premier soin du chauffeur ou de la chauffeuse, dûment nanti de son autorisation préfectorale, est, assure notre confrère, de se tenir le petit raisonnement suivant : « La Préfecture m'oblige à avoir une trompe qui s'entende de loin ; c'est apparemment qu'elle impose aux autres voitures, comme aux piétons, l'obligation de se ranger à notre passage, c'est que nous avons le droit, comme nous en avons la possibilité, d'aller plus vite que les autres voitures. » Et le chauffeur va plus vite : sa trompe lui crée un droit, ou tout au moins un état d'esprit favorable à l'écrasement des passants.

Supprimez la corne, vous supprimez cet état d'esprit, le chauffeur devient un cocher comme les autres.

La question est en ce moment à l'étude. Si elle est résolue dans le sens indiqué par notre confrère de la *Revue de Paris*, le chœur des chauffeurs et chauffeuses pourra s'unir dans les *Revue... de fin d'année* : « La Préfecture de police nous avait donné la corne, la Préfecture de police nous l'a retirée... Que sa volonté soit faite ! »

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**L'utilisation des vagues de la mer.** — L'idée d'utiliser la force des vagues de la mer a hanté beaucoup de cerveaux et donné naissance déjà à bien des projets chimériques. *Scientific American* signale une nouvelle tentative qui aurait du moins le mérite d'avoir revêtu une forme pratique.

Le système a été agencé par une compagnie spéciale : *Los Angeles Ocean Power Co*, qui a été établie son premier wharf dans la baie de Potencia (Californie) en janvier 1897. Ce wharf est formé d'une structure métallique s'avancant d'une centaine de mètres dans l'océan et à l'extrémité de laquelle est installé le moteur destiné à utiliser la force des vagues. Ce moteur consiste en 3 flotteurs de 3 mètres sur 3 mètres en tôle à chaudière, chargés de ciment de manière à donner un poids de 25 p. 100 supérieur à leur déplacement. Ces flotteurs sont reliés directement aux pistons d'une pompe à eau et des guides assurent leur mouvement vertical. La course est en moyenne de 3<sup>m</sup>60 par minute, avec maximum par vague de 2<sup>m</sup>45 et minimum de 0<sup>m</sup>30. Le nombre des vagues est de 3 à 5 par minute ; on utilise seulement la descente des flotteurs ; à ce moment, l'eau se trouve refoulée dans un réservoir avec une réserve d'air qui fait accumulateur et permet d'envoyer ensuite l'eau sous pression sur une roue hydraulique Pelton tournant à grande vitesse. A Potencia, cette roue actionnait une dynamo et l'eau retournait au réservoir, de sorte que c'était toujours la même qui servait pour la compression de l'air.

Chaque flotteur développe 2 à 3 chevaux de force ; du 1<sup>er</sup> au 16 décembre, le nombre de vagues a été en moyenne de 6 et la course moyenne du piston de 4<sup>m</sup>20 à 4<sup>m</sup>50 par minute. La pression moyenne développée est de 11 kilos par centimètre carré et la quantité d'eau refoulée par minute et par flotteur est d'environ 140 litres.

Neuf lampes électriques avaient été installées pour démontrer la constance de la puissance fournie.

Les promoteurs estiment que la production d'une puissance de 1,000 chevaux-vapeur coûterait 550,000 francs sur la côte du Pacifique, beaucoup moins sur la côte de l'Atlantique, et que le cheval-vapeur annuel ne coûterait pas plus de 65 fr., y compris 6 p. 100 d'amortissement.

**Pluie et tremblements de terre.** — M. O'Reilly, de Dublin, appelle dans *Nature* l'attention sur la corrélation possible entre les phénomènes séismiques et les conditions atmosphériques qui déterminent les périodes sèches et les périodes humides.

L'étude des catalogues des tremblements de terre conduit M. O'Reilly aux conclusions suivantes :

a) Il existe une relation intime quoique mal définie encore entre la plupart des grands tremblements de terre et les actions volcaniques intenses ;

b) Les actions volcaniques intenses dans l'un ou l'autre des grands centres volcaniques donnent lieu à l'émission de quantités considérables de gaz qui, s'élevant dans l'atmosphère supérieure, y agissent sur les courants supérieurs, dont l'influence sur les phénomènes météorologiques est de plus en plus reconnue.

L'examen de la courbe des périodes humides montre que l'année 1827, point de départ de la courbe, a été une année d'intensité maximum des tremblements de terre. Le minima suivant correspond à 1862, année marquée par le grand tremblement de terre de Grèce du 26 décembre 1861 et les éruptions du Vésuve ; enfin le dernier minima correspond au grand tremblement de terre de Assam.

D'autre part, en prenant comme point de départ l'année 1755, date du grand tremblement de terre de Lisbonne, on voit que les écarts entre les grandes secousses séismiques sont à peu près de trente-cinq années.

## LETTRES ET ARTS

Le maître statuaire A. Mercié vient, en quelques jours, de terminer la maquette du *Vestrepain* qu'il destine à Toulouse, sa ville natale, à l'occasion des fêtes de Gascogne. Le Hans Sachs populaire de la rue de la Pomme est représenté en tenue de patron cordonnier, le geste conteur, la figure malicieuse, en train de dire, sans doute, à M. de Campaigno ses fameuses satires languedociennes.

A ce propos, il est piquant de raconter comment M. Antonin Mercier a pu, dans leur saisissante ressemblance, fixer les traits de Vestrepain. Celui-ci avait comme apprenti le fils d'un de ses voisins et concurrents, qui suivait en même temps — ce n'est pas rare à Toulouse ! — les cours du Conservatoire et de l'Ecole des beaux-arts. Lorsque l'adolescent sut faire proprement une paire de chaussures, déclamer les poésies de son maître, chanter déjà magistralement et modeler vigoureusement la glaise, on l'envoya à Paris où, forcé d'opter, il abandonna l'établi et l'ébauchoir pour devenir pensionnaire du Conservatoire.

Et c'est lui qui, se rappelant à merveille, trait pour trait et vers pour vers, la physionomie et le style de son premier maître, a modelé le masque de Vestrepain et complété sa collection en posant le bonhomme dans son attitude familière.

Ce disciple pieux est M. Gailhard, directeur de l'Opéra, qui, hier, a accompagné le maire de Toulouse dans l'atelier d'A. Mercié, lequel a reporté sur son collaborateur et ami de la première heure la meilleure part des éloges enthousiastes du chef de l'édilité capitoline.

La musique objective.

Les mélomanes vont être dans la joie, voici qu'il vient d'être prouvé expérimentalement et publiquement que l'art musical est un art objectif, c'est-à-dire un art propre à faire percevoir des sensations très subtiles et très complexes par des organismes bon récepteur, absolument comme l'art pictural peut émouvoir au plus haut degré des yeux exercés.

C'est à M. de Rochas et au docteur Dauriac que nous sommes redevables de cette démonstration. Depuis six ans, patiemment, ils ont élevé et dressé un sujet admirable, M<sup>lle</sup> Lina, qui ne tardera pas à éclipser toutes les gloires médiumniques. Ce sujet nous a été présenté à la Bodinière par M. Jules Bois, et il a conquis d'emblée le

public de Parisiennes qui fréquente le théâtre d'Application.

Plongée dans le sommeil hypnotique, sous l'influence de la musique, M<sup>lle</sup> Lina, qui a une physionomie très expressive et très belle, exprime avec une intensité extraordinaire les sensations les plus diverses.

Tout à tour affalée sous le poids de la lamentation du *Miserere*, tragiquement effroyable aux accents de la *Marseillaise*, mise en extase par des airs de cantiques ou rythmant gracieusement des bras et des jambes les airs de danses anciens et modernes, M<sup>lle</sup> Lina nous a paru la muse de la musique elle-même.

M. de Rochas nous a doté d'un frisson nouveau. Décidément, il n'y a rien de tel encore que les savants pour recréer les légendes.

On s'est un peu hâté de donner la distribution de *Patrie!* le beau drame de M. Victorien Sardou, qui sera joué, comme l'on sait, au Théâtre-Français, pendant l'Exposition. Nous tenons de M. Sardou que rien n'a encore été au sujet de la distribution.

La Comédie-Française voulait faire coïncider une reprise des *Erinnyes* avec l'inauguration du monument de Leconte de Lisle. Elle est obligée d'y renoncer, la partition ne pouvant être adaptée aux nécessités du théâtre, comme l'est celle de Membre pour *Œdipe-Roi*, de Mendelssohn pour *Athalie*, et de C. Saint-Saëns pour *Antigone*.

## MARINE ET COLONIES

Le sinistre de la *Bourgogne* est l'un des plus terribles dont fassent mention les annales de la mer :

Plus horrible que toutes les catastrophes maritimes de ces dernières années, après la perte corps et bien, du *Daniel-Steinmann*, qui laissa 120 victimes aux flots ; du *State-of-Florida*, du *Scholten*, dont 130 hommes périrent ; du *Geiser*, de l'*Utopia*, englouti avec 560 hommes ; de l'*Elbe*, de la *Régente-Christine* et du *Maine*, le naufrage de la *Bourgogne* comptera parmi les drames les plus épouvantables.

Il faut remonter, en effet, jusqu'en 1873 pour retrouver le souvenir d'une pareille calamité, surpassant encore en horreur celle de lundi dernier. Là dans ces mêmes parages, à 20 milles environ d'Halifax, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, un navire anglais, l'*Atlantic*, touchait les rochers qui forment la pointe de Meaghes et sombrait. Il avait à son bord 1,038 passagers, dont 300 seulement purent être sauvés.

Et, la même année, à quelques mois de là, dans la nuit du 22 novembre, un autre sinistre, français celui-là, et qui, de tous points, rappelle celui qui vient de se produire, s'ajoutait à la liste déjà grosse des trahisons de la mer. La *Ville-du-Havre*, qui, affectée au même service que la *Bourgogne*, se rendait de New-York en France, était abordée par le trois-mâts anglais le *Loch-Earn*, prise en travers vis-à-vis du grand mât et, éventrée sur une largeur de plus de 5 mètres, coulait à pic, avec une rapidité effrayante, entraînant avec elle 313 passagers et marins, dont 226 trouvèrent la mort.

Heures tragiques dont le détail apparaît horrible par les seuls souvenirs de ceux qui, survivant, assistèrent, dans l'épouvante, à ces scènes où côte à côte se dressent l'héroïsme et la sauvagerie des hommes devant la mort.

La *Société d'Encouragement pour le commerce français d'exportation* fondée en 1884, et dont le siège est à Paris, place de la Bourse, 2, en vue de faciliter le placement et l'établissement à l'étranger ou dans les colonies françaises de jeunes français reconnus dignes de son patronage et justifiant de connaissances commerciales et industrielles, cherche actuellement à développer son action, dans le but d'assurer de nouveaux débouchés à la production nationale.

La Société s'adresse surtout à la jeunesse. Son but est d'attirer les aspirations de la jeune génération vers les possessions françaises des pays d'outre-mer, de montrer aux enfants les avantages que leur y promet l'avenir, en un mot d'exciter la naissante ambition des jeunes gens actifs, de réveiller ce qu'il y avait autrefois d'esprit

d'initiative et d'aventure et de l'inciter à rester digne de ses ancêtres.

A cet effet, la Société a inscrit à son budget une somme de 10.000 francs affectés à l'organisation de conférences dans les départements où elle s'est assurée le concours de conférenciers éminents qu'elle est prête à envoyer aux chambres de Commerce qui lui en feront la demande. Son action a été déjà féconde en heureux résultats. En effet jusqu'à ce jour le patronage de la Société a profité à 454 postulants et le montant des sommes qu'elle a mises à leur disposition, à titre de passages gratuits ou d'avances pécuniaires, s'élève à près de 320.000 francs. La Société est en mesure de donner une extension croissante à ses libéralités, car elle dispose aujourd'hui d'une réserve de 92.000 francs et son budget normal annuel s'élève en outre à plus de 30.000 francs.

## VARIÉTÉS

Élégantes, mondaines, artistes, savants ou curieux ont pu il y a quelques jours passer une heure aussi agréable qu'instructive au musée Guimet. Il leur a été loisible pour un instant de se croire ramenés à quatorze cents ans en arrière, et avec un peu d'imagination, ils ont pu voir s'agiter autour d'eux, en des costumes étrangement bariolés sous un ciel implacablement bleu, au milieu d'un paysage ruisselant de lumière, les types les plus bizarres et les plus divers.

Ce qu'ils ont aperçu en fait d'habits, d'attifloux, de fanfreluches, d'ustensiles de toilette et de bibelots familiers est encore éclatant de fraîcheur, palpitant de vie et pourtant cela sort de dessous les sables du désert, après un sommeil de 14 siècles ! Les objets de cette exposition, qui a duré un mois environ, sont aujourd'hui en route pour Lyon et nous engageons vivement les étrangers de passage à se rendre au musée de cette ville où, croyons-nous, ils vont être exposés à nouveau. Cette très intéressante exhumation est le résultat de fouilles entreprises l'hiver dernier, dans la haute Egypte, par un archéologue très distingué, M. Gayet, digne continuateur des Mariette, des Morgan, des Maspéro et de tous ces savants grâce auxquels l'Egypte-pharaonique n'a plus de secrets pour nous...

Dans le cas présent, néanmoins, il ne s'agit plus des Pharaons. A l'époque que nous allons évoquer, ces monarques tout-puissants dorment leur éternel sommeil dans les hypogées secrets où l'on retrouve de temps en temps leurs momies, leurs « doubles », comme on disait au temps de Sésostris, car (oh ! ironie !) ces pyramides majestueuses, qui ont coûté tant de vies à construire et dont le but unique était de recouvrir pour l'éternité ces morts illustres, ont tout au plus servi à abriter quelques usurpateurs ! C'est dans de modestes cachettes, à Dêir-el-Bahari, à Biban-el-Molouck, ou ailleurs que, par crainte de la vindicte publique, on déposa mystérieusement les dépouilles de Chéops, des Chephren, des Rhamsès, des Thoutmès, etc.

Les tombes que M. Gayet a fouillées ne ressemblent plus aux sépultures de l'ancienne Egypte ; ce sont de simples caveaux grossièrement dallés dans lesquels le mort était déposé tout habillé et recouvert d'un linceul. A côté de lui se trouvaient les objets auxquels il avait été particulièrement attaché et dont ses parents et alliés avaient eu la délicatesse de penser qu'il aimerait à faire usage pendant sa nouvelle vie, en vertu du dogme de la résurrection des corps. C'est à cette croyance que nous devons d'avoir retrouvé des objets précieux à la fois en eux-mêmes et par les souvenirs historiques qu'ils évoquent.

\*\*

Au troisième siècle de notre ère, l'empereur Adrien, se trouvant en Egypte, eut la douleur de voir son favori, Antinoüs, se noyer dans le Nil. C'est en commémoration de cet événement qu'en 240, il fit bâtir la ville d'Antinoé, située dans la haute Egypte, à peu près au tiers de la distance qui sépare Memphis de Thèbes.

Cette ville, entre l'époque de sa fondation et l'an 620, attribué comme limite de provenance aux trouvailles de M. Gayet, ressentit successivement ou simultanément, des influences égyptiennes, romaines, byzantines, syriennes, coptes, perses, etc. Elle vit la transition du paganisme au christianisme en passant par le gnosticisme

le manichéisme et d'autres hérésies. Ce mélange de tant de styles, de tant de types, de tant de symboles, ne pouvait manquer de produire un résultat des plus curieux ; aussi la découverte des costumes et des bibelots funéraires exposés actuellement au musée Guimet est-elle des plus intéressantes. Elle comble la lacune qui existait, au point de vue archéologique, entre les lumières de l'antiquité et les obscurités du moyen âge.

C'est du cimetière de la classe moyenne qu'ont été retirés ces spécimens uniques des costumes portés en Egypte vers l'époque de la décadence romaine, et ce fait en rehausse encore l'intérêt. Jusqu'à présent, nous étions suffisamment initiés à la façon dont se vêtaient les Pharaons ainsi que les princes et les princesses de noblesse royale ou féodale ; mais nous étions moins bien renseignés sur les costumes de la caste intermédiaire. Quant aux gens du peuple, leurs habits étaient des plus simples ; ils n'en avaient pas — ou si peu ! — et leurs restes mortels étaient jetés dans ces fosses communes que M. Gayet a retrouvées à profusion.

Parmi les objets les plus curieux constituant cette inappréciable collection, nous citerons un lit romain ; un costume complet romano-byzantin, manteau orné de soieries, jambières et souliers ; un costume de musicienne avec fiole à parfum, cythare, castagnettes, pot à fard, poignes, statuettes romaines, bagues, collier de perles, grosse chenille de tour de cou et chapeau.

Costume de femme romaine, robe, fragments de la chemise, du manteau et du bonnet, chaussures, figurine de Déméter ; manteau d'homme byzantin avec jambières, fragments d'une robe, babouches ; costume d'un scribe, galon de chemise, manteau rouge avec soieries à merlettes, encier de cuir repoussé avec figure de saint Georges et inscription gnostique, figurine de terre cuite, chaussettes, jambières, etc. ; fragment de costume de femme, chemise, manteau, cordelière, souliers, fragment d'un second costume de femme avec peigne immense et chaussure fendue au moment de l'inhumation ; manteau byzantin avec devant de chemise ; manteau garni de soieries à losanges, galons de chemises et fleurs appliquées sur le linceul, par un petit point de chaînette ; costume d'enfant, petits souliers à brides, cuir brodé, sorte de veste avec fleurs appliquées, robe de crépon gaufré, cordelettes laineuses autour du front, galons ; costume d'officier du Palais, galon de chemise, manteau rouge orné de soieries, ceinturon garni de jarretelles, houzeau de cuir rouge ; divers objets dont un miroir concave en verre étamé (commencement du v<sup>e</sup> siècle) ; des fragments de flacon ; des statuettes de la déesse Hathor, assimilée à Vénus, et du soleil levant Hôhr-Kouthi avec le fils de Vénus, Cupidon, lequel est représenté avec des ailes.

\* \* \*

Tous les costumes, qui datent, comme nous l'avons dit, d'une époque comprise entre les années 240 et 620 avant Jésus-Christ, sont faits de laine et de soie ; ils se présentent dans un état de conservation remarquable et pourraient presque figurer tels sur le dos des interprètes de *Théodora*. Ceux qui les portaient et dont on peut voir les portraits dans chaque vitrine, auront été eux-mêmes préservés de la destruction par les sables du désert, sous ce ciel d'Orient qui conserve tout. Les cheveux des femmes, dont plusieurs échantillons ont été rapportés, ne dépareraient pas une perruque moderne. Une chose qui étonna fort M. Gayet, c'est que toutes les femmes étaient blondes, tandis que les hommes se montraient uniformément bruns. Il se douta de quelque tricherie et fit analyser les cheveux féminins. Dès lors, il a été reconnu ceci : c'est que toutes ces chevelures de femmes gréco-romaines étaient teintées au henné.

Les manches des manteaux ont généralement 1 m. 50 de longueur. Il est donc probable qu'elles pendaient dans le dos, uniquement pour la forme et qu'on n'y passait pas les bras. Ce snobisme ornemental se remarque encore de nos jours à Constantinople. Les vêtements ne portaient aucune trace de boutons ; ils étaient attachés par des agrafes ou quelquefois par des fibules. Les ceinturons et les jarretelles indispensables pour maintenir les jambières (qui tenaient lieu de pantalon) étaient munis de boucles avec ardillons.

Les deux miroirs convexes que nous avons signalés ont fait, de la part de M. Berthelot, l'objet d'une communication à l'Académie des sciences. On ne croyait pas,

en effet, que l'emploi du verre fût adopté pour cet usage à une époque aussi reculée.

Ces fouilles sont, on le voit, fécondes en précieux renseignements et en livreront sans doute encore davantage.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur ROMUALD BANFI, restaurateur à Monte Carlo, failli, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, à partir du présent avis, devant monsieur CIOCO, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aimaient en faire le dépôt au Greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de dix jours.

La vérification des créances aura lieu le 19 octobre prochain, à deux heures et demie du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> A. BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, monsieur Frédéric TIRABOSCHI, loueur de voitures, demeurant à Monaco, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire, a acquis de : 1<sup>o</sup> monsieur Hector DE ANGELIS, régent du Vice-Consulat d'Italie à Monaco, et madame Lucie GIRARD, son épouse ; 2<sup>o</sup> monsieur Ernest DE ANGELIS, propriétaire ; 3<sup>o</sup> madame Marie-Louise-Concetta DE ANGELIS, épouse de monsieur Jean-Paul GIRARD, négociant, et 4<sup>o</sup> madame Adèle-Agnès-Marie-Louise DE ANGELIS, épouse de monsieur Laurent CIVALLERO, comptable, demeurant tous à Monaco, ayant aussi élu domicile en l'étude dudit M<sup>e</sup> Blanc, une parcelle de terrain d'une contenance de cent cinquante-huit mètres carrés, située à Monaco, quartier Saint-Michel, portée au plan cadastral sous le numéro 150 p de la section D, et tenant : au nord, à un chemin projeté ; à l'est et au midi, à monsieur le chevalier Eugène de Millo-Terrazzani, et à l'ouest, à madame veuve Geloso.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de sept mille francs.

Une expédition de cet acte transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, a été déposée aujourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur l'immeuble.

Monaco, le 12 juillet 1898.

Dûment enregistré Pour extrait :  
Signé : A. BLANC.

Etude de M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, monsieur Frédéric TIRABOSCHI, loueur de voitures, demeurant à Monaco, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire, a acquis de monsieur Albert DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, et madame Virginie SANGEORGES, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant aussi élu domicile en l'étude dudit M<sup>e</sup> Blanc, une parcelle de terrain d'une contenance de cent cinquante-huit mètres carrés, située à Monaco, quartier Saint-Michel, portée au plan cadastral sous le numéro 150 p de la section D, et tenant :

du nord, à un chemin de six mètres, créé par les consorts de Millo-Terrazzani ; de l'est, à madame veuve Torti ; du sud, à monsieur Charles Fontana, et de l'ouest, à monsieur le chevalier Eugène de Millo-Terrazzani.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de neuf mille francs.

Une expédition de cet acte, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur l'immeuble.

Monaco, le 12 juillet 1898.

Dûment enregistré. Pour extrait :  
Signé : A. BLANC.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 4 au 10 Juillet 1898

MARSEILLE, b. Saint-Louis, fr. c. Sammartin	briques.
SAINT-MAXIME, b. Deux-Frères, fr. c. Courbon	bois et vin.
CANNES, b. Monte-Carlo, fr. c. Ferrero	sable.
ID. b. Louise-Auguste, fr. c. Gandillet	id.
ID. b. Barthélemy-Elisa, fr. c. Davin	id.
ID. b. Indus fr. c. Tassis	id.
ID. b. Louise, fr. c. Garel	id.
ID. b. Quatre-Frères, fr. c. Jouveceau	id.

Départs du 4 au 10 juin

MARSEILLE, b. Saint-Louis, fr. c. Sammartin	sur lest.
CANNES, b. Monte Carlo, fr. c. Ferrero	id.
ID. b. Louise, fr. c. Garel	id.
ID. b. Fortune, fr. c. Roux	id.
ID. b. Indus, fr. c. Tassis	id.
ID. b. Charles, fr. c. Seytour	id.
ID. b. Tante, fr. c. Rival	id.

CHEMINS DE FER DE PARIS À LYON ET À LA MÉDITERRANÉE

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Train de plaisir de Nice à Paris

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée organisera un train de plaisir à prix réduits composé de voitures de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Les dates et heures de départ et d'arrivée de ce train seront les suivantes :

ALLER :

Nice, départ le 11 juillet à 2 h. 55 du soir ;  
Paris, arrivée le 12 juillet à 3 h. 39 du soir.

RETOUR :

Paris, départ le 16 juillet à 4 h. 5 du soir ;  
Nice, arrivée le 17 juillet à 7 h. 26 du soir.

Des billets pour ce train seront délivrés par toutes les gares desservies.

Les voyageurs sont priés de s'adresser aux chefs de gares pour tous les renseignements (prix et conditions).

C'est ici le cinquième fascicule du **Figaro-Salon**, le second qui soit consacré à l'Exposition de la Société Nationale des Beaux-Arts et, en vérité, les œuvres qui y sont présentées sont d'un intérêt et d'une curiosité à part.

Pour la grande prime en couleurs, c'est *les Deux Sœurs*, de M. Guillaume Dubufe, un portrait d'une frappante ressemblance qui fait un tableau d'une grâce et d'un agrément dont il convient de faire à l'artiste un double compliment.

Prix du numéro : 2 francs

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

4 5 6 7 8 9 10	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL					
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)												
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir								
4	755.9	756.2	755.2	754.2	755.1	25.5	26.5	30.8	24.5	23.2	80	S E faible	Couvert					
5	755.4	755.8	756.1	756.4	756.2	25.2	27.2	26.5	21.2	20.8	78	id.	Variable, pluie					
6	758.2	758.1	758.1	757.9	758.5	23.2	25.2	29.8	22.8	21.4	69	S O faible	Beau					
7	759.2	759.2	759.1	758.9	758.7	24.1	26.5	30.2	24.8	23.2	74	id.	id.					
8	758.2	757.2	756.8	755.2	754.8	24.2	26.3	29.7	24.8	23.1	81	id.	id.					
9	755.2	755.2	755.4	755.2	755.1	24.2	27.2	30.2	25.2	24.2	64	id.	Variable					
10	756.5	756.2	757.2	756.5	757.1	25.2	27.5	28.2	23.4	21.5	76	S E faible	Couvert, pluie					
DATES											4	5	6	7	8	9	10	Pluie tombée : 10 <sup>mm</sup>
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	30.8	27.2	29.8	38.2	29.8	30.2	28.2									
		Minima	22.2	20.8	21.2	23.2	23.2	24.2	21.5									

**ASTHME** OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE. Recomm. par les Célébrités médicales. Soulagement immédiat. **CIGARES GICQUEL** GUÉRISON par les Mêmes résultats avec le PAPIER GICQUEL; brûlé près du malade, il calme immédiatement les accès. 3 fr. la b<sup>te</sup>. CIGARES ou PAPIER. 14, rue Delaroché, Paris, et Pharm.

Imprimerie de Monaco, 1898

**JEUNE HOMME** 18 ans, sachant langues Italienne et Française, belle écriture, désire emploi. — S'adresser au bureau du journal.

**DAME** Veuve, très distinguée, parlant l'italien et le français, désire trouver place de directrice, caissière d'hôtel ou dame de compagnie dans une famille honorable.

S'adresser au Bureau du Journal

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX  
VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIK MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERCIERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

M<sup>me</sup> Antoinette MASINO

SAGE-FEMME DE 1<sup>re</sup> CLASSE

3, rue Grimaldi, maison Colombara, au 1<sup>er</sup>

CONDAMINE

— Prend des pensionnaires — Prix modérés —

LEÇONS DE PIANO

M<sup>lle</sup> SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S<sup>t</sup>-Maur

Rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 25 — Condamine